

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2022

Excusés : X. Francisco, G. Bagci, N. Paccini (Pouvoir à C. Jacobs)

Secrétaire de séance : L. Glad

Avis du Conseil Municipal sur l'implantation d'une unité de recyclage de granulats :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier déposé par l'entreprise GF Granulats dans le cadre de l'enquête publique d'enregistrement de l'activité d'exploitation de granulats, dans la continuité de l'autorisation qui avait été délivrée aux carrières MUET.

Le Conseil Municipal est conscient que l'activité de recyclage des matériaux de démolition devient indispensable dans la chaîne d'utilisation des matériaux de construction, selon les préconisations de l'ADEME.

Les parcelles concernées sont classées en zone Ui au PLU, permettant toute activité économique sur le secteur.

Toutefois le site choisi n'est pas adapté à ce type d'activité,

- d'une part parce que cet espace de 43 000m², bien desservi par la RD 1085, proche de l'entrée de l'autoroute A43 a plutôt une vocation d'accueil d'entreprises artisanales plus créatrices d'emplois
- d'autre part, parce que le site est entouré de deux quartiers d'habitations, les quartiers de Boussieu de Ruffieu et des Chaumes, avec la présence d'un lotissement implanté en pied de coteau pour lequel la protection phonique sera compliquée.

A la question de Monsieur le Maire de savoir quels sont les élus qui acceptent le développement du recyclage de granulats sur ce site 20 votent contre et un s'abstient.

Enquête publique travaux de l'EPAGE de la Bourbre : Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'objet de l'enquête publique concernant la réalisation de travaux dans le cadre du PAPI (Programme d'actions de Prévention des inondations) réalisés par l'EPAGE. La commune est concernée par trois aménagements. L'aménagement de la capacité hydraulique du pont de la RD 1085 et l'installation de deux pièges à corps flottants : l'un sur l'Agny, dans le quartier de Curtets au droit de la propriété Deraisse, l'autre sur le ruisseau du Vernay, au droit des propriétés Debiez. Compte-tenu du fait que ces travaux vont apporter des améliorations du cours d'eau de l'AGNY et du ruisseau du Vernay, en termes de risques d'inondations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Participation CMS (Centre Médico-Scolaire) : La commune participe chaque année aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Bourgoin-Jallieu. Il est proposé au Conseil Municipal de signer l'avenant N°9 de la convention, fixant la contribution de la commune à 98 € (0.50 €/élève) pour l'année scolaire 2020/2021. (Unanimité)

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du Compte Administratif de l'année précédente : En attendant le vote du budget de l'année 2022, le Conseil Municipal autorise l'engagement de dépenses en investissement jusqu'à concurrence de 25% du budget de l'année précédente. Proposition d'autoriser 24 885.60 € à l'opération 104 « voiries diverses » ; 49 546.31 € à l'opération 108 « bâtiments » ; 24 007.86 € à l'opération 109 « matériels divers » ; 7 184.75 € à l'opération 136 « gymnase rénové ». (Unanimité)

Révision de la tarification du portage de repas : la commune de Bourgoin-Jallieu revisite sa tarification de la prestation de portage de repas à domicile. Une augmentation de 0.15 € va être appliquée. Il est proposé de suivre cette augmentation dans les tarifs proposés aux Nivolaisiens bénéficiant de cette prestation.

Tarif unitaire du repas :

- 9,65 € pour les personnes non imposables et dont le revenu fiscal est inférieur à 15 886 €

- 12,15 € pour celles dont le revenu fiscal est supérieur à 15 886 € ou qui sont bénéficiaires d'une aide au repas (Unanimité)

Mme Yvrard signale que le chemin de la Gouille est complètement arraché par le ruisseau. La commission vérifiera et prendra contact avec Meyrié car le chemin est mitoyen.

Déclarations préalables :

Berger SARL : Parcelle AC 453, en zone Ui au PLU, pour mise en place de panneaux solaires en toiture, Allée Jean-Jacques Rousseau.

Delphine Guillot-Gibault : parcelle AE 674, en zone Ua au PLU, pour création d'une fenêtre dans bâtiment existant, 64, Allée Pierre Badin

Laurent Poulénard : parcelle AC 50, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture 189, Impasse des Chaumes

Gaëtan Gippet : parcelle AE 791, en zone Ub au PLU, pour division de parcelle pour un terrain situé 3123, RD 1085

Permis de construire :

Rafet Yilmaz : parcelle AE 608, en zone Ub au PLU, blanc, bleu Bc1 Bg1 et rouge RC au PPR, pour construction de deux maisons, Allée de l'Agny.

Bruno Signol : parcelles B287 et 289, en zone A au PLU, pour démolition d'une grange existante et construction de quatre box à la place. Le PLU ne permet que la transformation dans l'enveloppe existante.

Wilfried Benedetti : parcelle AB 1018, en zone Ub au PLU, pour construction d'une maison individuelle, Impasse des Thuyas.

VML Auvergne SARL : parcelle B 260, en zone Uic au PLU, Blanc et rouge RC, Ri' au PPR, pour extension de la surface de vente du magasin, rue du Lac.

Autorisation de travaux :

VML Auvergne SARL : parcelle B 260, en zone Uic au PLU, Blanc et rouge RC, Ri' au PPR, pour extension de la surface de vente du magasin, rue du Lac